

A-Point d'étape sur les expérimentations opérationnelles

Les expérimentations opérationnelles suivantes ont été lancées en juillet 2010 pour une durée de 1 an minimum. Elles ont été reconduites en septembre 2011 pour une durée de 1 an. Les points d'étape suivants peuvent être réalisés :

☛ Dispositif de forçage des ouvrants

Objectifs : développer des outils permettant l'ouverture de portes dotées de dispositifs anti-intrusion.

Expérimentation : tester en configuration opérationnelle des outils d'effraction (de forçage) permettant l'ouverture de portes blindées, ...

Depuis deux années un matériel appelé "JOG" est testé à Lyon Corneille et Villeurbanne Cusset.

Résultats de l'expérimentation :

Les cas de mise en œuvre ne sont pas fréquents bien que la nécessité opérationnelle existe. Malgré plusieurs adaptations techniques faites par le fabricant à la demande du SDIS, l'utilisation de cet outil n'apporte pas pleinement satisfaction. Sa fragilité nécessite une révision après chaque emploi.

Au vu de ces résultats, il a été proposé au dernier CHS de rechercher d'autres matériels en vue de remplacer le "JOG".

L'acquisition de 2 appareils type "Holmatro" est en cours et devraient être testés à Lyon Corneille et Villeurbanne Cusset cet automne.

☛ Ventilation opérationnelle (VO)

Objectifs : développer la technique de ventilation opérationnelle dans le but d'améliorer la sécurité des intervenants dans les incendies.

Expérimentation :

En s'appuyant sur les essais et conclusions menés par d'autres SDIS (SDIS 83, SDIS 78, BMP, BSPP) tester des matériels de ventilation permettant :

- la mise en surpression des volumes non atteints par le sinistre,
- une approche du foyer dans de meilleures conditions en vue de son attaque,

- la limitation des risques d'embrassement instantané ou généralisé de volumes affectés par l'incendie

Une expérimentation a débuté en juillet 2010 sur 4 sites : Lyon Corneille, Lyon Gerland, Lyon Duchère et Villeurbanne Cusset. Depuis cette date une trentaine de cas de mise en œuvre de la VO a été déclarée en situation opérationnelle ou en exercice sur des feux réels.

Nous constatons que :

- cette technique particulière justifie les formations faites lors du lancement de l'expérimentation,
- l'emploi de ventilateurs thermiques peut générer des risques secondaires (intoxication au CO),
- dans des configurations particulières, il peut être nécessaire d'utiliser des ventilateurs relais.

Actions engagées depuis le dernier CHS :

- Remplacement progressif des matériels à moteurs thermiques par des appareils électriques.
- Développement de partenariats conventionnés avec des fournisseurs spécialisés en vue d'être plus efficaces, plus réactifs vis-à-vis des résultats obtenus et de développer des effets de synergie.

☛ Coussin pneumatique de sauvetage (CPS)

Objectifs : remplacement des toiles de sauvetage.

Pour des raisons de vétusté, d'impossibilité de renouvellement et de sécurité des personnels lors de la mise en œuvre, ce type de matériel de sauvetage a dû être retiré de l'opérationnel.

Matériel de substitution : coussins pneumatiques de sauvetage (armature souple emprisonnant quelques m³ d'air destinée à réceptionner une personne se jetant dans le vide. temps de mise en œuvre : 45 secondes par 2 sapeurs-pompier. Limite d'utilisation : 16 mètres de hauteur soit 4 étages).

Résultats de l'expérimentation :

Trois CPS sont en fonction à Lyon Confluence, Lyon Corneille et Lyon Croix Rousse. Depuis juillet 2010, ils ont été activés 421 fois et déployés 82 fois.

Les résultats très positifs constatés lors du point d'étape de septembre 2011 se confirment (rapidité de mise en œuvre par un effectif limité, gain en sécurité, bonne fiabilité du matériel, effet dissuasif indéniable auprès des désespérés menaçant de se défenestrer, ...).

Ils ont amenés la proposition de dotation de 3 CPS supplémentaires (Lyon Rochat, Villeurbanne la Doua et Villefranche) qui sont en cours de déploiement.

Il est proposé :

- au titre des acquisitions 2013 de doter les sites suivants : Lyon Gerland, Lyon Duchère, Saint-Priest, Villeurbanne Cusset, Tassin, l'Arbresle et Rillieux,
- lorsque ces acquisitions seront réalisés, de clore cette expérimentation.

les bottillons

Suite au CHS de décembre, l'expérimentation relative à l'essai des bottillons a du être reportée compte tenu de difficultés d'application du code des marchés publics.

Une convention, validée par le conseil d'administration du SDIS, est en cours de signature avec diverses sociétés (BOCHE, MAGNUM et SOFRAD) ou en étude (JOLLY et HAIX) pour réaliser ces tests au porter auprès des 4 structures concernées : CT Villeurbanne Cusset, CT St Priest, CT Tarare et le groupement prévention. Les caractéristiques des bottillons testés sont indiquées dans la fiche jointe.

Une fiche de satisfaction permettra au groupement logistique d'estimer la qualité du chaussant pour réaliser différentes missions opérationnelles, et obtenir auprès des fabricants toutes modifications nécessaires à l'amélioration de leur produit.

A l'issue de la période de test, un marché incluant les caractéristiques techniques du produit devrait être lancé au 2ème semestre 2012 pour honorer les commandes d'effets chaussants.

☞ masques à brides réglables et cagoules (cf fiches jointes)

L'expérimentation relative à l'essai des cagoules et de masques à brides réglables est en cours conformément au CHS de décembre 2011 dans les casernements de Lyon-Corneille, Lyon-Duchère, Lyon-Rochat, Lyon-Confluence, Tassin, Tarare et Villefranche-sur-Saône.

Les retours relatifs à la nouvelle cagoule font l'unanimité, et le déploiement à l'ensemble des sapeurs-pompiers peut être envisagé. Cette conclusion est fondée à partir d'une grille d'analyse (voir annexe). Le montant prévisionnel de cette mesure s'élève à 60 000 € TTC.

Concernant les masques à brides réglables, leur faible utilisation ne permet pas de tirer des conclusions, et les retours restent mitigés. Il est nécessaire de poursuivre cette phase de test.



B- Déploiement des liaisons radio des sapeurs-pompiers en intervention

Dans la continuité de l'acquisition des postes radio Antarès, le SDIS a choisi de se doter de systèmes de communication de tête pour améliorer la sécurité des intervenants.

☛ Un marché public organisé en 4 lots : détail et aspect financier (montant mini et maxi du marché). La durée du marché est de 4 ans.

✓ GELD / binômes FPT = entreprise retenue DRAGER

150 000 à 400 000 euros

✓ GRIMP/SD= entreprise retenue CLARICOM

20 000 à 40 000 euros

✓ Hélico= entreprise retenue CLARICOM

6000 à 18 000 euros

✓ NRBC = appel d'offre infructueux, relance en cours.

☛ Calendrier et équipement type

• GELD = déploiement des équipements avant été 2012

2 équipements par FELD (1 par chef d'équipe) Des équipements sont déjà livrés afin de former les SP.

• GRIMP/SD= déploiement des équipements avant été 2012

3 équipements par VIMP (sécurité renforcée pour ces sauveteurs.
Le GRIMP intervient à 6 SP)
2 équipements par FSD (1 par chef d'équipe)

• Hélico = déploiement des équipements avant été 2012

3 équipements pour la base (équipe SMH + USSH)

- **Binômes FPT = septembre 2012, déploiement dans les CT Corneille, Rochat, Villeurbanne-Cusset, St Priest, Gerland (si possible).**

2 équipements par FPT (1 par chef d'équipe)

Le Gfor est également équipé de ces matériels afin de former les SP aux conditions d'utilisation de ces nouveaux systèmes.

- **NRBC = Les représentants de la spécialité se rapprochent des industriels pour approfondir des points techniques. A**

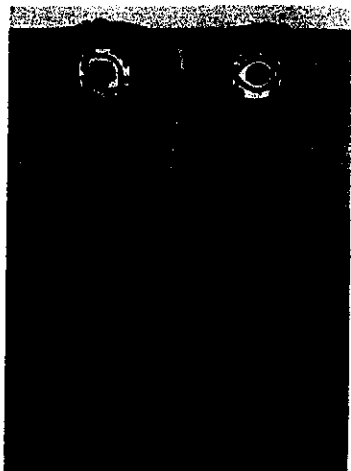
L'issue de ce travail un marché pourra être lancé.

L'objectif est d'accompagner et d'évaluer la prise en main de ces nouveaux matériels avant un déploiement général. Une attention particulière sera portée sur le stockage et les conditions de mise en œuvre.

Cette analyse opérée par le bureau étude de groupement logistique et de la spécialité SIC (système d'information et de communication) s'étendra jusque début 2013.

Au-delà de cette date, un déploiement général sera envisagé dans tous les CT.

FICHE SYNTHETIQUE BOTTILLON D'INTERVENTION (hors feux de structures)



Exemples de bottillons répondant à nos objectifs



Caractéristiques techniques :

- ✚ Conforme à la norme EN 15 090 "chaussures pour pompiers", type 1
- ✚ Adapté pour toutes missions y compris feux de végétation mais hors feux de structures
- ✚ Épaisseur de cuir 2-2.8 mm
- ✚ 700 à 950 grammes
- ✚ Système de fermeture rapide (suppression des 2 fermetures à glissière courbe sujettes à casse)
- ✚ Tige basse (17cm)

Comparatif technique modèle actuel / futur modèle

Modèle actuel	Futur modèle
Conforme norme EN 15 090 du 01/10/2006 Type 2 Hi3, adapté pour toutes missions y compris feux de structures → redondant avec niveau de protection des bottes EPI	Conforme norme EN 15 090 du 01/10/2006 Type 1, plus adapté pour réaliser la majorité des interventions. Ce niveau de protection est autorisé par la norme, mais a été développé seulement depuis 2010
1.4 kg, coque de protection	700 à 950 g, bout dur ou coque si bien intégrée
Hauteur de tige : 24 cm	Hauteur de tige : 17 cm
Fermeture par deux glissières courbes + laçage, réglage initial des lacets sans réajustement pendant la période de port	Fermeture par dispositif de serrage rapide (glissière centrale ou bouton bloquant), permettant un ajustement simple pendant toute la durée du port du bottillon

Objectifs atteints :

- ✚ Ergonomie et confort (tige plus courte, allègement, souplesse...)
- ✚ Adaptation à la protection en fonction des missions (toutes missions hors feux de structures) et à un port prolongé en casernement ou services fonctionnels

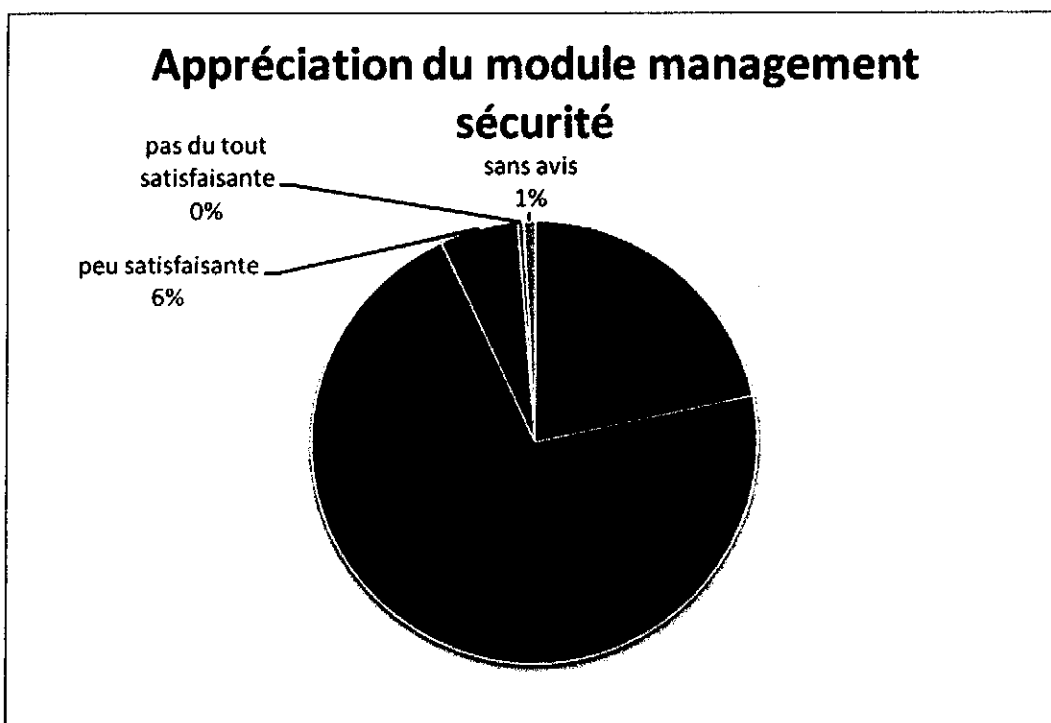
Une phase de test impliquant un panel d'agents diversifiés (volontaires/professionnels/services fonctionnels) va être réalisée afin d'apporter d'éventuelles améliorations avant la rédaction du cahier des clauses techniques pour acquisition.

Conformément à ce qui a été validé en CHS et CCDSPV des 13 septembre et 26 septembre 2011, deux actions de fond ont été lancées pour mieux diffuser la culture hygiène et sécurité au sein du SDIS :

A) La formation des cadres A au management de la sécurité :

158 cadres ont été formés une journée au management de la sécurité au cours de 11 sessions de formation, dans le cadre du 1^{er} cycle de 5 jours de management organisé auprès des cadres A dans le cadre du contrat d'objectif territorialisé signé avec le CNFPT.

Les échanges ont été très riches lors de cette formation, et 93% des 452 retours reçus jugent la formation satisfaisante ou très satisfaisante.



Rappelons qu'en dehors de ces formations réalisées par un prestataire extérieur, une formation d'une journée « management de la sécurité » réalisée en interne existe également au calendrier du SDIS pour ceux qui le souhaitent.

B) L'analyse des accidents de travail avec arrêt à compter de 2013

Un groupe de projet constitué du GAIHS et des directeurs DGT, DPOS, DRH, DMM et SSSM prépare l'organisation qui sera mise en place en 2013 pour permettre l'analyse de tous les accidents de travail avec arrêt par chaque groupement concerné. Elle sera présentée lors du prochain CHS et CCDSPV.

Les accidents analysés passeront au crible de 4 groupes d'analyse thématiques qui se réuniront 3 fois par an au moins (horaires à définir) :

- accidents de trajet et accidents de circulation (directeur en charge Col. V. Guillot),
- accidents non opérationnels hors accident de circulation (directeur en charge Col. E. Collot),
- accidents péri-opérationnels hors accidents de circulation (directeur en charge Lt Col. A. Collot),
- accidents opérationnels hors accident de circulation (directeur en charge Col. JM. Leal).

Chaque groupe d'analyse sera dirigé par le directeur désigné (suppléance possible par un des autres directeurs), avec l'assistance du GAIHS / conseillers en prévention, des experts. Il est proposé que de à trois représentants du CHS désignés, et un à trois représentants du CCDSPV désignés puissent également y participer.

Ainsi, les représentants du CHS et du CCDSPV souhaitant être désignés pour l'un des groupes d'analyse doivent renvoyer au GAIHS le document joint renseigné avant le 30 juin 2012 (cf document joint au dos).

Une formation d'une journée sera réalisée à l'automne 2012 pour former les personnes qui vont devoir réaliser les analyses d'accident. Jusqu'à 10 places sont réservées aux représentants du CHS et du CCDSPV qui le souhaitent. Dans ce cas, merci de compléter également la partie correspondante du document joint.